



Session annuelle  
du Conseil d'administration

Rome, 25–28 mai 2015



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2015/16**  
12 novembre 2015  
ORIGINAL: ANGLAIS

## RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en œuvre des décisions et des recommandations. Conformément au souhait exprimé par le Conseil à sa session annuelle de 2010, les décisions et recommandations de la session sont jointes au présent document, à l'annexe I.

Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).



## TABLE DES MATIÈRES

	page
<b>QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES</b>	
2015/EB.A/1 Introduction liminaire de la Directrice exécutive	1
<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	
2015/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2014	4
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	
2015/EB.A/3 Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020)	5
2015/EB.A/4 Politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire	6
2015/EB.A/5 Politique en matière de gestion globale des risques	7
2015/EB.A/6 Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition	8
2015/EB.A/7 Politique de lutte contre la fraude et la corruption	8
<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	
2015/EB.A/8 Rapport annuel du Comité d'audit	9
2015/EB.A/9 Comptes annuels vérifiés de 2014	9
2015/EB.A/10 Nomination de trois membres du Comité d'audit	10
2015/EB.A/11 État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects	10
2015/EB.A/12 Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM	11
2015/EB.A/13 Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive	12
2015/EB.A/14 Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des situations d'urgence majeures coordonnées au niveau central et réponse de la direction du PAM	12
2015/EB.A/15 Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et réponse de la direction du PAM	13
2015/EB.A/16 Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes	14
2015/EB.A/17 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014)	14
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>	
2015/EB.A/18 Rapport annuel sur l'évaluation en 2014 et réponse de la direction	14
2015/EB.A/19 Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM (2011-2014), et réponse de la direction	15
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE</b>	
2015/EB.A/20 Interventions prolongées de secours et de redressement — Éthiopie 200712	16

	page
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST</b>	<b>18</b>
2015/EB.A/21 Programmes de pays — Bénin 200721 (2015–2018)	18
2015/EB.A/22 Interventions prolongées de secours et de redressement — Burkina Faso 200793	19
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, AFRIQUE DU NORD, EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE</b>	<b>20</b>
2015/EB.A/23 Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise syrienne (2011–2014) et réponse de la direction	20
2015/EB.A/24 Interventions prolongées de secours et de redressement — Soudan 200808	21
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>22</b>
2015/EB.A/25 Augmentations budgétaires pour des activités de développement — Programme de pays République-Unie de Tanzanie 200200	23
<b>VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE</b>	<b>23</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>	<b>24</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	
Visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Jordanie	25
Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	26
<b>Annexe I Décisions et recommandations</b>	<b>27</b>
<b>Annexe II Ordre du jour</b>	<b>35</b>
Liste des sigles utilisés dans le présent document	38

## QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

### Introduction liminaire de la Directrice exécutive (2015/EB.A/1)

1. La Directrice exécutive a présenté au Conseil une vue d'ensemble des opérations du PAM et de ses initiatives en matière de politique générale en 2015, une année pleine de promesses marquant un tournant pour la communauté internationale. Malgré les perspectives favorables concernant les disponibilités vivrières et les prix des denrées à l'échelle mondiale, de nombreuses populations vulnérables manquaient de plus en plus souvent de nourriture, ou se trouvaient dans l'impossibilité d'y accéder, en raison de crises et de conflits dans le monde d'une complexité et d'une ampleur sans précédent. Par conséquent, le PAM devait faire face à des besoins et des pénuries de fonds de plus en plus importants.
2. Le tremblement de terre survenu au Népal avait montré l'importance de la préparation aux situations de crise: la zone de regroupement du matériel humanitaire de Katmandou, récemment mise en place par le PAM, avait joué un rôle décisif, tandis que les mécanismes d'approbation rapide et de préfinancement avaient permis d'apporter l'assistance nécessaire à la survie de 1,1 million de personnes en trois semaines seulement. Au Yémen, le PAM avait donné la priorité aux interventions visant à sauver des vies et avait ainsi secouru plus de 1 million de personnes parmi les plus de 12 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire; la Directrice exécutive a engagé tous les États membres à contribuer à élargir l'espace humanitaire de manière à éviter une ultérieure détérioration de la situation. En Iraq, en raison de la recrudescence de la violence, 2,8 millions de personnes avaient été déplacées et, d'après les prévisions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies, leur nombre devrait augmenter de 2,7 millions en 2015; en raison des pénuries de fonds et des difficultés d'accès, le PAM avait été contraint de réduire ses rations alimentaires.
3. L'accès humanitaire continuait également de soulever de graves problèmes d'ordre opérationnel en République arabe syrienne, où les déplacements massifs de populations se poursuivaient à la suite de l'intensification des combats. Les aliments de base étaient généralement disponibles dans le pays, mais les populations vulnérables devaient surmonter de multiples obstacles pour y avoir accès. Les réfugiés déplacés dans l'ensemble de la région étaient de plus en plus vulnérables, et de nombreuses familles avaient recours à des stratégies de survie préjudiciables. La charge imposée aux communautés d'accueil était de plus en plus lourde. Faute de ressources, les bons d'alimentation avaient été réduits de 30 pour cent et l'assistance avait fait l'objet de diminutions, même dans le cas des réfugiés extrêmement vulnérables.
4. En Somalie, les travailleurs humanitaires étaient menacés, l'accès restait limité, les prix des céréales avaient augmenté et 1 million de personnes avaient besoin d'une assistance indispensable à leur survie. La situation au Soudan du Sud s'était détériorée et des membres du personnel du PAM avaient été enlevés et peut-être tués, des agents humanitaires avaient été harcelés et leurs déplacements limités, et des initiatives vitales essentielles avaient été entravées; des ressources financières plus importantes étaient nécessaires. La crise politique et humanitaire sévissant au Burundi avait entraîné le déplacement de dizaines de milliers de personnes vers les pays voisins et 25 pour cent des enfants souffraient de malnutrition aiguë globale.

5. En Afrique de l'Ouest, des investissements durables étaient indispensables pour mettre fin à l'épidémie de virus Ebola dans l'ensemble de la région; de nouveaux cas étaient apparus en Guinée. À mesure que la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola se retirerait, le PAM développerait les services communs qu'il assurait dans la région touchée par Ebola.
6. La sécheresse, qui avait pour conséquences des récoltes moins abondantes et des difficultés d'accès aux denrées pour les populations vulnérables, continuait de frapper durement plus de 2 millions de personnes en Amérique centrale.
7. Dans le cadre des travaux préparatoires du Sommet sur le développement durable pour l'après-2015 et de la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques, qui se tiendraient cette année, ainsi que du Sommet mondial sur l'action humanitaire, le PAM collaborerait avec les autres organismes ayant leur siège à Rome en vue de définir des indicateurs universels relatifs à la faim et à la malnutrition, de plaider en faveur de l'élimination de la faim et de veiller à ce que les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire soient pris en considération. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le projet de document final de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement prenaient en compte l'importance de la transposition à plus grande échelle des initiatives visant à éliminer l'insécurité alimentaire, mais les investissements devaient bénéficier de garanties financières; il serait essentiel de renforcer la cohérence et les partenariats.
8. La politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020) mettait en évidence le rôle primordial de l'autonomisation des femmes s'agissant de réduire la faim à zéro, et visait à garantir un accès égal à l'assistance alimentaire et nutritionnelle à toutes les personnes auxquelles le PAM venait en aide, ainsi qu'à renforcer l'obligation redditionnelle grâce à l'amélioration du suivi, de l'évaluation et du contrôle des ressources. La politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition favorisait la cohérence et annonçait une réorientation fondamentale en termes de conception et de mise en œuvre concertées des programmes. La politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire offrait une plateforme pour renforcer les capacités, encourager la coopération et transposer les expériences réussies à plus grande échelle, tandis que la politique en matière de gestion globale des risques garantissait que le travail du PAM reposerait à tous égards sur une analyse approfondie des risques.
9. Au sujet de la réforme destinée à adapter la structure du PAM à sa mission, la Directrice exécutive a fait observer que la transformation engagée avait renforcé les compétences de base et amélioré l'efficacité; elle s'achèverait d'ici à la fin de 2016, six domaines prioritaires étant plus particulièrement mis en évidence. Le PAM poursuivait son objectif d'excellence en matière de coût et présenterait une proposition concernant un centre de services communs. Parmi les propositions d'investissements stratégiques à financer au moyen du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) figurait la création d'un fonds pour le programme de promotion de la santé, qui s'inscrivait dans le cadre du devoir de protection du PAM à l'égard de l'ensemble de son personnel.
10. S'adressant au Conseil en sa qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général en Syrie, M. Staffan de Mistura a souligné que les Nations Unies n'abandonneraient jamais le peuple syrien ni la région. Malgré un vaste consensus favorable à une solution politique, le conflit armé se poursuivait. M. de Mistura a salué l'aide apportée par le PAM à 4 millions de personnes dans le pays et à 2,3 millions d'autres dans la région; l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie étaient aussi rudement mis à l'épreuve. M. de Mistura a engagé les membres du Conseil à continuer de soutenir le PAM et de donner la priorité à cette région parmi les multiples situations d'urgence: il s'agissait de la plus grande crise humanitaire depuis la

Deuxième Guerre mondiale; elle poussait les populations désespérées à risquer leur vie en Méditerranée et faisait le lit d'un véritable "Ebola politique". Les solutions classiques avaient échoué par manque de confiance, et de nouveaux moyens de mieux organiser un dialogue politique étaient examinés.

11. Rappelant le rôle joué par le PAM lorsqu'il avait mobilisé les États membres pour venir en aide à l'Éthiopie dans les années 1980, M. de Mistura a montré comment les activités d'assistance alimentaire du PAM pouvaient faciliter le dialogue et permettre de sortir de l'impasse. Il était essentiel que la population syrienne soit en mesure de manger la nourriture qu'elle produisait; M. de Mistura a salué les efforts déployés par le PAM à cet égard.
12. Le Conseil a rendu hommage au personnel pour le dévouement dont il faisait preuve dans des circonstances difficiles et s'est félicité des résultats obtenus par le PAM sur le plan opérationnel, mais il a relevé des pénuries de fonds très préoccupantes. Le PAM avait dû faire face à de nombreuses crises complexes et prolongées; il fallait engager un débat tourné vers l'avenir sur le ciblage et les outils d'évaluation améliorés, afin de garantir que les populations les plus vulnérables recevaient une assistance appropriée. Les membres du Conseil ont sollicité des contributions plus importantes pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels, ainsi qu'un appui aux initiatives engagées par le PAM pour trouver des sources de financement novatrices et améliorer le suivi et l'évaluation. Plusieurs donateurs avaient alloué des contributions pluriannuelles et encourageaient les autres à faire de même. Certains membres estimaient que les avantages à long terme de la transposition à plus grande échelle des initiatives de mobilisation de fonds menées auprès des particuliers et du secteur privé compenseraient les dépenses à engager au départ.
13. Les efforts déployés pour accroître l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes étaient essentiels pour la sécurité alimentaire: la politique en matière de problématique hommes-femmes était la réponse qu'il convenait d'apporter à la suite de l'évaluation de 2013, mais elle devait être mise en œuvre rigoureusement et exigeait une communication suivie entre la direction et le terrain. Il était primordial de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans tous les domaines d'activité du PAM, dans l'ensemble des divisions, comme l'illustrait le Centre d'excellence dont de nombreux pays appréciaient le travail. Il convenait de prêter plus d'attention aux menaces qui pesaient peu à peu sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays à revenu intermédiaire et de renforcer la coopération entre les organismes, en particulier ceux qui avaient leur siège à Rome; un investissement durable était indispensable pour assurer la stabilité à long terme une fois les crises surmontées. Le Conseil a fait l'éloge du PAM pour son rôle de chef de file en matière de logistique et pour sa gestion de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
14. Le Conseil s'est félicité de la détermination du PAM à prendre en compte les points de vue de ceux auxquels il venait en aide: la responsabilité envers les populations touchées était fondamentale dans le contexte du renforcement de la résilience, du renouveau de l'action humanitaire et de l'élimination de la violence sexiste. Le suivi et l'évaluation permettraient d'améliorer les programmes reposant sur des données factuelles, de manière à garantir la cohérence et à éviter tout double emploi. Un cadre pour le renforcement de la résilience, regroupant plusieurs parties prenantes, pourrait également contribuer à atténuer l'extrémisme et l'instabilité.
15. La disparition inquiétante de membres du personnel du PAM au Soudan du Sud rappelait que pour son dévouement, le personnel méritait d'être pleinement soutenu par le Conseil, y compris moyennant la création d'un fonds pour le programme de promotion de la santé. La représentation géographique pourrait être encore plus équitable parmi le personnel du PAM.

16. La Directrice exécutive a exprimé ses remerciements au Conseil pour son soutien et ses observations constructives. Le vif intérêt et la large adhésion suscités par la politique en matière de problématique hommes-femmes étaient encourageants: il y avait toutefois encore beaucoup à faire après son adoption pour parvenir à la parité entre les sexes et améliorer notablement l'accès à l'assistance alimentaire, quels que soient les facteurs liés à la problématique hommes-femmes.
17. La Directrice exécutive a remercié les donateurs pour leurs contributions généreuses, ainsi que l'Italie pour la nomination du PAM au Prix de la Princesse des Asturies, et informé le Conseil qu'elle prévoyait de faire une déclaration conjointe avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au sujet de la récolte prometteuse en Syrie.

---

## RAPPORTS ANNUELS

### Rapport annuel sur les résultats de 2014 (2015/EB.A/2) (*pour approbation*)

18. Le Secrétariat a appelé l'attention sur la nouvelle méthode consistant à évaluer la performance au niveau des effets directs par rapport aux cibles, plutôt que de procéder à une comparaison avec les années précédentes, et sur la contribution de l'initiative visant à adapter la structure du PAM à sa mission aux bons résultats obtenus en 2014, malgré les problèmes soulevés par des situations de crise sans précédent. L'appui apporté par le Conseil et les généreuses contributions allouées par les donateurs ont été chaleureusement salués. Le Rapport annuel sur les résultats de 2014 reprenait les nouveaux points figurant dans les cadres de résultats. Les liens entre les produits et les effets directs étaient décrits.
19. Le Conseil a pris acte des difficultés rencontrées pour faire face à des situations d'urgence de niveau 2 et 3 concomitantes, qui s'ajoutaient aux situations de crise prolongées, et il a recommandé d'améliorer le modèle d'intervention d'urgence de manière à tenir compte de cette nouvelle réalité. Les membres du Conseil ont engagé le PAM à augmenter la part des contributions multilatérales non affectées, ce qui offrirait une plus grande souplesse pour répondre à des besoins en évolution constante, et à former un plus grand nombre de membres du personnel à l'utilisation de modalités souples de transferts d'espèces et de bons. Il a été recommandé d'avoir davantage recours au Compte d'intervention immédiate (CII) et aux autres mécanismes de prêt internes, en particulier parce qu'il était manifeste que le déficit de financement se creusait.
20. Le Conseil a unanimement salué la détermination et le courage du personnel sur le terrain qui travaillait dans des conditions très difficiles, notamment dans le cadre des partenariats noués pour faire face à la crise provoquée par le virus Ebola. Les membres du Conseil ont approuvé les mesures prises en faveur du bien-être du personnel, et ils ont recommandé de revoir les engagements du personnel de manière à tenir compte de l'amélioration du modèle de préparation aux situations d'urgence.
21. Les membres du Conseil ont pris note de l'affectation de 79 pour cent des ressources aux interventions d'urgence. Ils se sont félicités de l'accroissement notable du recours aux transferts monétaires et aux bons, ceux-ci permettant de répondre avec efficacité aux besoins des bénéficiaires et d'optimiser l'efficacité de l'assistance du PAM. Il fallait toutefois disposer de plus d'informations sur les résultats obtenus au titre des Objectifs stratégiques 3 et 4, en particulier pour que le PAM puisse remédier aux lacunes et allouer les ressources de manière efficace. Approuvant la plus grande importance accordée à la nutrition, qui ressortait du Rapport annuel sur les résultats, les membres du Conseil ont recommandé de



prêter davantage attention au développement des capacités des gouvernements dans ce domaine.

22. Le Conseil a recommandé d'améliorer les méthodes de suivi afin de remédier aux lacunes en matière d'information. Le PAM devrait faire en sorte de recueillir des données relatives à toutes les opérations et de rendre compte de manière plus détaillée des résultats obtenus au niveau de référence et au niveau des effets directs, afin de fournir une évaluation réaliste des produits et des effets directs. Cela lui permettrait également de mieux s'acquitter de son obligation de rendre des comptes aux donateurs.
23. Remerciant le Conseil pour ses observations, le Secrétariat s'est engagé à remédier aux lacunes dans les données factuelles et dans la communication de l'information, dans le cadre des efforts déployés par le PAM pour optimiser ses capacités de mesure de la performance et son profil de risque. Les difficultés que présentait le regroupement des données issues des rapports normalisés sur les projets dans un rapport global concernant tout le PAM étaient prises en considération. Comme le Conseil, le Secrétariat était d'avis que les contributions multilatérales devaient être plus nombreuses et que le CII pourrait être utilisé de manière plus efficace. Le déficit de financement était préoccupant, et le PAM cherchait sans relâche le moyen de gérer aussi efficacement que possible le fait que son financement reposait sur des contributions volontaires. S'agissant des résultats en matière de nutrition, le Secrétariat s'attaquait aux problèmes au niveau de la passation des marchés et des livraisons qui avaient entravé les activités du PAM.

---

## QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

### **Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020)** **(2015/EB.A/3) (pour approbation)**

24. Le Secrétariat a présenté cette politique, dans laquelle avaient été intégrées les suggestions formulées par les membres du Conseil à l'issue des trois consultations informelles tenues depuis décembre 2014; elle prenait comme point de départ les enquêtes sur la perception de la problématique hommes-femmes par le personnel.
25. Le Conseil s'est félicité de cette politique dont il espérait que la mise en œuvre donnerait des résultats positifs. Les membres ont notamment accueilli avec intérêt: la priorité accordée à la collecte de données ventilées par sexe et par âge; l'établissement de normes minimales conformes, sans s'y limiter, au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; la promotion de la participation des femmes et des filles sur un pied d'égalité et le renforcement de leur pouvoir de décision; l'importance accordée à la lutte contre la violence sexiste; et l'engagement à dépasser les normes énoncées dans le cadre de responsabilisation pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes d'ici à 2016. Ils ont noté que cette politique était le fruit de multiples consultations à l'intérieur et à l'extérieur du PAM.
26. Les membres ont recommandé de renforcer la responsabilisation et le développement des capacités, afin d'aller au-delà des prescriptions énoncées dans le Plan d'action à l'échelle du système. Il s'agissait notamment de définir un cadre de responsabilisation comportant des responsabilités et des délais précis pour l'application de la politique, et d'actualiser le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique de manière à tenir compte des dispositions de la politique.

27. Plusieurs membres et observateurs ont exprimé des réserves sur le passage concernant l'impact des questions de mobilité sur la vie quotidienne de tous les employés et dans la section intitulée "Changement à l'échelle institutionnelle", sous le titre Ressources humaines. D'autres membres ont fait remarquer que ce passage avait trait à l'efficacité opérationnelle du PAM, et de ce fait était conforme aux principes humanitaires acceptés par le PAM, et qu'il concernait les normes internes relatives aux ressources humaines; ils ont en outre souligné qu'en tant que politique opérationnelle du PAM, ce texte ne supposait aucune obligation pour les pays. Il y avait consensus au sein du Conseil d'administration pour approuver la politique, et il y avait accord sur les principes, les activités et les opérations concernés. Il a été reconnu qu'en effet le PAM n'exerçait aucune sorte de discrimination, mais certains membres et observateurs ont souhaité que les mots "les lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels et intersexués" soient supprimés du paragraphe 29 de la politique.
28. S'agissant de la teneur de la politique, le Secrétariat a souligné qu'elle reflétait également les points de vue exprimés par le Conseil à l'issue de multiples consultations. En réponse aux préoccupations du Conseil au sujet du financement, la Directrice exécutive a signalé que le PAM augmentait ses investissements en faveur de l'égalité des sexes; il n'affecterait pas à cet effet une part fixe de son budget AAP, car cela limiterait la flexibilité du financement. Les bureaux de pays et les bureaux régionaux étaient tenus d'allouer des fonds aux activités en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de leurs projets et programmes, et le Secrétariat suivait de près les dépenses dans ce domaine. Il était reconnu qu'à cet égard, le PAM était l'une des institutions des Nations Unies les plus avancées.
29. Le Conseil attendait avec intérêt de prendre connaissance du projet de cadre de responsabilisation à sa session de novembre 2015, et de recevoir un point annuel sur la mise en œuvre de la politique, ainsi que le rapport issu de l'examen à mi-parcours en 2017.
30. La politique en matière de problématique hommes-femmes a été approuvée telle que présentée. Une fois la politique adoptée, à la demande de plusieurs membres et observateurs, le Conseil a accepté d'ajouter une note de bas de page précisant qu'aucun consensus ne s'était dégagé au sujet du libellé de l'un des paragraphes.

### **Politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire (2015/EB.A/4) (pour approbation)**

31. Le Secrétariat a noté que cette politique répondait à la demande des pays dans lesquels le PAM intervenait et se rapportait aux quatre Objectifs stratégiques; il a souligné que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ne remplaçaient pas d'autres formes d'assistance mais les complétaient.
32. Le Conseil adhérait aux principes énoncés dans le document, concernant notamment la prise en main des activités par les acteurs locaux et la priorité donnée aux populations les plus vulnérables. Il a constaté avec satisfaction que la politique prenait en considération les liens entre la coopération Sud-Sud et le développement des capacités nationales, les programmes menés dans les pays, la protection sociale, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'ouverture à tous, la prise en main des activités par les acteurs locaux et l'innovation.
33. Les membres ont également apprécié que cette politique mette l'accent sur les aspects suivants: la capacité des bureaux de pays à mettre en évidence les possibilités de coopération Sud-Sud; l'amélioration du partage des connaissances et de la coopération avec les autres organismes ayant leur siège à Rome; l'étude d'une éventuelle complémentarité entre coopération Nord-Sud et coopération Sud-Sud dans le cadre des opérations d'urgence ainsi que des programmes de pays; et le renforcement de la collaboration avec les organisations

régionales et sous-régionales. L'accroissement du nombre de pays à revenu intermédiaire avait pour effet de multiplier les possibilités d'élargir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

34. Le Conseil a demandé instamment au PAM de continuer à aligner ses activités sur celles d'autres institutions des Nations Unies, en particulier celles ayant leur siège à Rome, en tirant parti des structures existantes autant que possible. Il a prié le Secrétariat d'établir un plan précis de mise en œuvre, y compris une stratégie visant à obtenir des fonds extrabudgétaires en faveur de cette politique, si nécessaire. Les organismes ayant leur siège à Rome devraient définir clairement les divers rôles et responsabilités – et envisager de constituer un comité de direction – aux fins de la coopération Sud-Sud et de la coopération Sud-Nord. Le Conseil attendait avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur la mise en œuvre de la politique.
35. Le Secrétariat a remercié le Conseil, et ajouté que les organismes ayant leur siège à Rome échangeaient régulièrement leurs vues sur la manière d'améliorer la planification et la facilitation conjointes de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

### **Politique en matière de gestion globale des risques (2015/EB.A/5)** **(pour approbation)**

36. Le Secrétariat a décrit la mise en place de la gestion globale des risques au PAM depuis 2005, notant les progrès accomplis sur plusieurs points: son intégration avec la gestion de la performance, l'approche systématique adoptée pour établir les registres des risques, la définition de l'appétence pour le risque et la mise en œuvre d'activités de gestion des risques interorganisations. Parmi les nouveaux éléments de la gestion globale des risques figuraient les liens avec les contrôles internes, les précisions apportées sur les responsabilités et les fonctions du personnel, la description des composantes de la gestion globale des risques, les processus de renvoi du risque à un niveau supérieur de la hiérarchie et de partage des risques, et l'établissement de rapports sur les risques. Le Secrétariat a noté les mesures prises après la consultation informelle de mai, s'agissant notamment d'apporter des éclaircissements sur le rôle du Conseil dans la gestion globale des risques et sur le fait que cette politique n'avait pas d'incidence sur les coûts.
37. Le Conseil a accueilli avec intérêt le document, qui avait été longuement examiné avec les États membres, et il a demandé instamment au PAM de continuer à adopter les meilleures pratiques de gestion globale des risques conformes aux principes du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway, et de poursuivre sa collaboration avec les partenaires et les parties prenantes afin de définir des méthodes communes de gestion globale des risques. Les membres du Conseil n'ignoraient pas que, de par la nature de sa mission, le PAM devait faire face aux incertitudes entourant l'exécution de ses programmes, et ils ont fait observer que l'appétence du PAM pour le risque devrait correspondre parfaitement aux multiples risques courus.
38. Le Conseil a demandé instamment au Secrétariat de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à la formation à tous les niveaux et à la mise en œuvre de la gestion des risques. Les membres ont proposé: i) de continuer à élaborer une classification des risques et à fixer des seuils, dans le cadre des mécanismes de renvoi du risque à un niveau supérieur de la hiérarchie; ii) de réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre de la gestion globale des risques au PAM, qui engloberait les constatations du Comité d'audit; et iii) d'effectuer régulièrement des examens de la déclaration relative à l'appétence pour le risque. Ils ont mis en relief le rôle joué par le Bureau de l'évaluation dans l'examen de la politique.

39. Le Secrétariat s'est félicité de la participation du Conseil à l'élaboration de cette politique et a assuré aux membres qu'il continuerait d'appliquer les meilleures pratiques de gestion globale des risques. Le Conseil a également été informé que le PAM dispensait à son personnel une formation dans ce domaine. Le Secrétariat continuerait d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la gestion globale des risques et examinerait les moyens d'en rendre compte au Conseil.

### **Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2015/EB.A/6) (pour approbation)**

40. Le Secrétariat a décrit de quelle manière cette politique guiderait l'action que mène le PAM pour permettre aux populations les plus vulnérables d'absorber les effets des chocs et des perturbations, de s'y adapter et d'opérer les transformations requises pour parvenir à une situation viable en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. La politique jetterait les bases d'une collaboration renforcée avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres partenaires face aux risques complexes, et favoriserait une réorientation vers une planification stratégique à plus long terme au niveau des pays.
41. Le Conseil a constaté avec satisfaction que la politique explicitait le rôle joué par le PAM dans le renforcement de la résilience, une tâche complexe susceptible de contribuer à la réalisation de l'objectif Faim zéro et de permettre de combler le fossé entre l'aide humanitaire et les activités de développement. Il serait essentiel de nouer des partenariats solides avec divers acteurs. Le Conseil a salué la démarche de consultation et de collaboration suivie par les organismes sis à Rome: l'expérience acquise par le PAM était un avantage comparatif et l'appui qu'il apportait aux dispositifs de création d'actifs à assise communautaire et aux organismes publics nationaux favoriserait la prise en main des activités au niveau national, qui était la clé de la résilience.
42. Les membres du Conseil ont noté que la réduction des risques de catastrophe était une condition préalable au développement durable et que, au titre de la priorité 3 convenue à Sendai concernant la réduction des risques de catastrophe, il fallait que des investissements soient consentis dans ce domaine. Le PAM devrait indiquer aux donateurs et aux partenaires quels aspects de la résilience pourraient être intégrés aux interventions rapides, en mettant à profit les meilleures pratiques. Le Conseil est convenu de la nécessité d'obtenir des engagements de financement pluriannuels et a noté que la question des investissements n'était pas explicitement traitée dans le document de politique générale. Lorsqu'il établissait des prévisions concernant le financement de ces initiatives, le PAM devrait être réaliste et fixer des limites précises afin d'éviter d'outrepasser son mandat et de solliciter ses ressources à l'excès.
43. Le Secrétariat a reconnu qu'il fallait définir les limites, les responsabilités et les synergies, notamment dans le domaine de la protection et de la problématique hommes-femmes. La politique était conforme au Cadre de Sendai pour ce qui était des mesures et des investissements, mais elle était essentiellement axée sur la manière d'utiliser plus efficacement les ressources existantes et n'étudiait pas la question des investissements. Le PAM examinait toujours avec prudence les perspectives de financement et il s'efforcera, en collaboration avec les pays, d'obtenir un appui supplémentaire en faveur de la résilience.

### **Politique de lutte contre la fraude et la corruption (2015/EB.A/7) (pour approbation)**

44. L'Inspecteur général a présenté la version révisée de la politique, qui remplaçait la version de 2010 et comprenait de nouvelles dispositions visant à renforcer la prévention et la détection de la fraude et de la corruption et les enquêtes correspondantes.

45. Accueillant cette politique avec satisfaction, le Conseil a souligné qu'elle prévoyait le renforcement du principe de tolérance zéro à l'égard de la fraude, l'utilisation d'une ligne directe confidentielle pour le signalement des irrégularités, une politique de protection des lanceurs d'alerte, et de la mise en place de nouveaux outils et procédures, notamment les obligations incombant aux agents sous contrat et la possibilité pour l'Inspecteur général d'effectuer des examens d'intégrité préventifs. Les membres se sont également déclarés satisfaits du renforcement des exigences en matière de formation du personnel. Faisant observer qu'il valait mieux prévenir qu'ouvrir une enquête, certains membres ont souligné la nécessité d'affecter des ressources suffisantes à l'appui de la nouvelle politique et de prendre en compte, à titre préventif, l'ensemble des actes potentiels de fraude et de corruption, y compris la falsification des rapports.
46. Face à ces préoccupations, l'Inspecteur général a signalé que son Bureau avait demandé une dotation en ressources suffisante pour mettre en œuvre les outils proposés dans la nouvelle politique pour lutter contre la fraude et la corruption. Il a en outre noté que la politique s'appliquait à tout acte de fraude, de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction et englobait également les risques supplémentaires résultant de la suppression de données et d'autres utilisations abusives des technologies.

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

### Rapport annuel du Comité d'audit (2015/EB.A/8) (*pour examen*)

47. Le Conseil a accueilli avec intérêt ce rapport, qui lui avait été présenté par le Président du Comité d'audit. Les membres ont relevé l'utilité des déplacements effectués sur le site d'opérations sur le terrain, qui permettaient aux membres du Comité de mieux comprendre le travail du PAM. Pour eux, le Comité d'audit constituait un autre moyen précieux d'obtenir des assurances au sujet du travail du PAM et ils partageaient les vues du Comité concernant l'amélioration de la gestion des risques du PAM, la nécessité de procéder à un examen minutieux avant d'adopter une opinion d'assurance positive, et l'opportunité d'une étroite collaboration entre le Comité d'audit et le Commissaire aux comptes.
48. Le Président du Comité d'audit a pris acte de ce que le Conseil souhaitait recevoir des rapports annuels plus détaillés; il transmettrait cette demande au Comité à sa session de juin. Les rapports sur les visites des membres du Comité d'audit sur le terrain étaient communiqués au Bureau.
49. La Directrice exécutive a mis l'accent sur les bonnes relations existant entre le Comité d'audit et la direction du PAM. Elle se joignait au Conseil et au Secrétariat pour remercier le Président et les membres du Comité d'audit – les membres sortants et ceux demeurant en poste – pour leur soutien et leur engagement personnel en faveur du PAM.

### Comptes annuels vérifiés de 2014 (2015/EB.A/9) (*pour approbation*)

50. Faisant observer qu'ils contenaient la quatrième déclaration sur le contrôle interne du PAM, le Secrétariat a présenté les comptes annuels vérifiés de 2014; en 2014, les produits annuels avaient atteint un niveau sans précédent, ce qui s'était traduit par un excédent de 235 millions de dollars É.-U.
51. Le Commissaire aux comptes a confirmé que son bureau avait formulé une opinion sans réserve à l'issue de la vérification des comptes du PAM; il s'est félicité de l'accueil réservé par la direction à ses recommandations et s'est dit toujours satisfait de la procédure minutieuse suivie par le PAM pour établir sa déclaration sur le contrôle interne.

52. Le Conseil a félicité le PAM qui, malgré les grosses difficultés rencontrées et la complexité et l'instabilité des contextes dans lesquels il opérait, avait reçu du Commissaire aux comptes une opinion sans réserve. Des progrès notables avaient été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations d'audit formulées précédemment et le Conseil a constaté avec satisfaction que des mesures correctives seraient prises en 2015 s'agissant du classement des actifs et de l'enregistrement des opérations en temps voulu. La quatrième déclaration annuelle sur le contrôle interne fournissait un niveau d'assurance exceptionnel puisque l'ensemble de la haute direction avait contribué à son établissement; des précisions ont été demandées sur la manière dont elle avait été produite. Les mesures prises par le PAM en faveur du respect des procédures du programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) avaient permis d'améliorer la prise de décisions concernant les promotions et les réaffectations du personnel; le Conseil attendait avec intérêt de recevoir de nouveaux rapports sur la mise en œuvre de la stratégie en matière de personnel. Il a relevé que le nombre de cas de fraude signalés avait récemment augmenté et s'est interrogé sur la probabilité que des recouvrements puissent avoir lieu.
53. Le Secrétariat a fait observer que, compte tenu de la mission du PAM, des conditions dans lesquelles il opérait et des risques courus, les cas de fraude signalés en 2014, qui représentaient 0,015 pour cent des ressources du PAM, pouvaient être considérés comme d'un niveau mineur; l'accroissement constaté découlait en partie du renforcement du travail d'enquête mené par le Bureau de l'Inspecteur général et non d'une dégradation des mécanismes de contrôle. La question des recouvrements était traitée dans le Rapport annuel de l'Inspecteur général.
54. Le Secrétariat est convenu que les questions relatives au programme PACE devraient être examinées régulièrement: la Directrice exécutive n'entendait pas se limiter au respect de la procédure PACE et elle continuerait à rendre compte des améliorations qualitatives. Le PAM établissait sa déclaration sur le contrôle interne à partir des déclarations d'assurance dans lesquelles les responsables devaient justifier leurs affirmations par écrit et signaler les éventuelles questions à examiner.

### **Nomination de trois membres du Comité d'audit (2015/EB.A/10)**

#### ***(pour approbation)***

55. Après un exposé du Secrétariat, le Conseil a approuvé la nomination en tant que membres du Comité d'audit de M. Suresh Kana (Afrique du Sud), Mme Elaine June Cheung (Chine) et M. Omkar Goswami (Inde), leur mandat allant du 15 novembre 2015 au 14 novembre 2018.
56. Les membres du Conseil se sont félicités de la transparence du processus de sélection et ont recommandé de prendre en considération certains des autres candidats pour les futures nominations au Comité d'audit.

### **État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (2015/EB.A/11)**

#### ***(pour approbation)***

57. Faisant observer que l'examen du cadre de financement avait été évoqué lors de consultations informelles, le Secrétariat a réaffirmé que cet examen s'inspirait des principes qu'étaient la prévisibilité, la souplesse, l'obligation redditionnelle et la simplicité dans le but d'optimiser l'efficacité des opérations du PAM. Le Secrétariat a noté que le niveau cible du Compte de péréquation des dépenses AAP serait examiné plus avant en 2015.

58. Le Conseil s'est déclaré satisfait du processus consultatif, ainsi que des arguments en faveur du changement présentés dans le document. Les membres du Conseil étaient conscients des problèmes liés au modèle de financement actuel et demandaient instamment au PAM de définir l'ordre et le calendrier des opérations pour les phases restantes de l'examen du cadre de financement. Ils sont convenus que les investissements en faveur du bien-être et de la sécurité du personnel devraient être imputés, dans la mesure du possible, aux divers projets et que le recours au Compte de péréquation des dépenses AAP à cette fin devrait être exceptionnel. Les membres ont proposé que les catégories de dépenses soient examinées plus avant et prié instamment le Secrétariat d'apporter des précisions sur les dépenses. Ils ont salué la proposition visant à optimiser les dispositifs de préfinancement du PAM, et proposé de revoir le niveau cible du Compte de péréquation des dépenses AAP afin de veiller à ce qu'il soit possible de faire face aux nouveaux besoins.
59. S'agissant de la question du morcellement de l'architecture de financement du PAM, les membres du Conseil ont dit appuyer les chantiers proposés, notamment la possibilité d'utiliser le budget de portefeuilles de pays et des financements régionaux. Ils ont souligné qu'il importait de continuer de les consulter au sujet de questions telles que les fonds thématiques.
60. Le Secrétariat a assuré au Conseil que les consultations seraient poursuivies en vue d'affiner encore l'architecture de financement et les outils de gestion des ressources du PAM, et de présenter au Conseil des plans plus détaillés concernant les chantiers proposés.

### **Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM (2015/EB.A/12) (*pour approbation*)**

61. Le Secrétariat a présenté ses propositions visant à affecter l'excédent de 95 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP au CII, au programme de promotion de la santé du personnel et à des initiatives internes d'importance primordiale. Les moyens d'assurer plus durablement le financement des activités axées sur le bien-être du personnel seraient examinés à la première consultation informelle sur le Plan de gestion pour 2016–2018, qui se tiendrait en juillet.
62. Tout en notant l'utilité du Compte de péréquation des dépenses AAP, qui permettait d'atténuer les risques liés au modèle de financement volontaire du PAM et de renforcer la résilience financière, le Conseil a accueilli favorablement les transferts proposés. Les membres ont demandé instamment au Secrétariat de tenir les donateurs régulièrement informés de l'utilisation du CII, ainsi que des résultats des initiatives internes d'importance primordiale. Ils ont souligné combien il était important de parvenir à un équilibre entre ces investissements et les besoins opérationnels, et fait observer que, si certaines dépenses devenaient récurrentes, elles devraient être financées par d'autres moyens. Certains membres ont dit craindre que les crédits affectés au bien-être du personnel et au développement des capacités nationales ne soient insuffisants.
63. Répondant au Conseil, le Secrétariat a indiqué que la question du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) avait été examinée récemment par le Conseil et que tout point resté en suspens serait traité lors de l'examen du cadre de financement. Le transfert de ressources au CII avait pour objet de renforcer la capacité d'intervention dans des situations de crise où des vies étaient en danger, et d'encourager les donateurs à soutenir le CII; le Secrétariat a promis de donner plus de visibilité à ces dons. Le Secrétariat était en train de définir les critères de sélection des bureaux de pays qui recevraient un appui pour leurs activités de renforcement des capacités nationales.

64. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur les difficultés que présentait le renouvellement du CII alors que certains donateurs ne permettaient pas que leurs contributions soient utilisées pour rembourser les avances de fonds du CII.

### **Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive (2015/EB.A/13) (pour examen)**

65. Faisant observer que son Bureau jouait un rôle de partenaire en vue d'apporter une valeur ajoutée au PAM, l'Inspecteur général a présenté les résultats obtenus en 2014: une plus grande transparence grâce à la publication des rapports d'audit interne; l'amélioration des procédures d'audit interne; la nouvelle politique de lutte contre la fraude et la formation y relative; et la mise en œuvre du système révisé de justice interne. L'environnement de contrôle interne du PAM était resté stable, et les pertes liées aux cas de fraude n'étaient pas très élevées. En 2015, les travaux seraient axés sur l'obligation de rendre des comptes et la fourniture d'assurances, et sur l'amélioration de la détection des cas de fraude.
66. Le Chef de cabinet a évoqué le partenariat solide noué avec le Bureau de l'Inspecteur général, auquel la direction du PAM attachait un très grand prix, et ajouté que le Bureau avait assuré des services précieux de conseil et d'identification des risques.
67. Le Conseil a constaté avec satisfaction que les contrôles internes avaient été jugés rigoureux, et il s'est félicité que le Bureau de l'Inspecteur général se soit acquitté de sa tâche sans dépasser le budget alloué. Les membres du Conseil ont noté qu'il fallait poursuivre les travaux sur le développement des capacités des organisations partenaires et les méthodes de suivi connexes, et ils ont approuvé sans réserve la proposition tendant à recruter un administrateur chargé de gérer les fournisseurs, afin de réduire au minimum les risques liés à la passation des marchés. Le Conseil a également constaté avec satisfaction que le système de justice interne était renforcé. Les membres du Conseil ont reconnu l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général et dit apprécier ses évaluations rigoureuses et indépendantes des systèmes et pratiques du PAM; ils se sont particulièrement félicités du principe de tolérance zéro appliqué par le PAM face à la fraude et à la corruption. Certains membres ont voulu savoir si la Directrice exécutive était en mesure de demander que le programme de travail du Bureau soit modifié.
68. L'Inspecteur général a remercié le Conseil pour son soutien, et assuré aux membres que son Bureau examinait toujours les risques repérés par la Directrice exécutive et la haute direction, qui participaient régulièrement aux échanges sur les engagements relatifs aux audits; il a ajouté que les responsables des divers départements avaient une opinion favorable des audits, qui permettaient de maintenir le niveau de performance requis.
69. La Directrice exécutive a réaffirmé que l'Inspecteur général restait indépendant tout en jouant un rôle de premier plan au PAM.

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des situations d'urgence majeures coordonnées au niveau central et réponse de la direction du PAM (2015/EB.A/14) (pour examen)**

70. Le Commissaire aux comptes a présenté ce rapport, qui comprenait sept recommandations. Le Secrétariat, qui était déjà en train de les mettre en œuvre, a noté avec satisfaction que le système actuel ne semblait pas présenter de lacune majeure.
71. Le Conseil a accueilli avec intérêt le rapport, notant son opportunité compte tenu du nombre sans précédent d'interventions d'urgence de niveau 3 concomitantes que le PAM avait dû mener en 2014. Les membres ont encouragé le Secrétariat à continuer de donner suite aux recommandations, en particulier celles qui portaient sur: les protocoles, procédures



et critères d'activation des interventions d'urgence de niveau 3; le suivi de la mise en œuvre des mesures convenues avec l'équipe spéciale chargée de la stratégie; la collecte en temps utile des enseignements tirés des interventions de niveau 3; la participation aux initiatives interorganisations et aux examens menés par les pairs pendant les crises de niveau 3; et la collaboration avec les bailleurs de fonds habituels et avec des donateurs non habituels. Ils ont félicité le PAM pour son suivi des ressources destinées aux interventions d'urgence et de l'incidence des interventions de niveau 3 sur sa capacité à faire face aux autres situations de crise. Les membres ont averti que la levée du niveau 3 d'urgence pourrait être interprétée erronément comme signifiant que la situation de crise considérée était devenue moins importante.

72. Le Secrétariat a reconnu qu'il fallait revoir la définition des situations d'urgence de niveau 3, tant en interne que dans le cadre des débats actuels du Comité permanent interorganisations sur les définitions du niveau 3 à l'échelle du système; dans le cas des situations d'urgence de niveau 3 prolongées, comme celle sévissant en République arabe syrienne, la définition originale fondée sur la nécessité de doter le bureau de pays d'une capacité d'intervention immédiate n'était plus pertinente. Des analyses des enseignements tirés des interventions de niveau 3 étaient en cours et, dans certains cas, lorsque celles-ci avaient été reportées, le Secrétariat avait déjà exploité les examens internes.

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et réponse de la direction du PAM (2015/EB.A/15) (*pour examen*)**

73. Le Commissaire aux comptes a présenté les constatations de l'audit sur la gestion des entrepôts du PAM réalisé entre septembre et décembre 2014. Les 10 recommandations qui en étaient issues avaient été acceptées par la direction.
74. Le Secrétariat a fait observer que la Division de la logistique avait participé aux nombreuses consultations menées avec le Commissaire aux comptes pendant toute la durée de l'audit; il accueillait avec intérêt les recommandations, qu'il avait commencé à mettre en œuvre. Le PAM avait mis en place des pratiques de gestion des entrepôts rigoureuses, mais étant donné qu'une certaine souplesse était indispensable en cas d'intervention dans une situation de crise, ce qui impliquait une importante délégation de pouvoirs, il convenait dans ce contexte de prêter particulièrement attention aux directives de l'organisation. Des améliorations seraient apportées dans les domaines critiques mis en évidence dans l'audit, comme la gestion des stocks et l'information sur la gestion de l'espace, grâce au nouveau système intégré de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Système d'appui à la gestion logistique (LESS), qui serait entièrement opérationnel d'ici à décembre 2016.
75. Le Conseil a remercié le Commissaire aux comptes pour son rapport et fait l'éloge de la direction du PAM pour sa franche collaboration. Se félicitant de l'approbation verbale des recommandations, le Conseil s'est inquiété du fait que le Secrétariat n'avait pas formulé explicitement son acceptation dans le document présentant la réponse de la direction: le renforcement des mécanismes de contrôle n'équivalait pas nécessairement à un examen, et pouvait laisser supposer que cet examen n'était pas indispensable.
76. Le Secrétariat s'est excusé pour cet oubli dans la réponse de la direction et a confirmé qu'il avait accepté les 10 recommandations; un rectificatif serait publié. Le Secrétariat a réaffirmé qu'il était tout à fait convaincu que la mise en place du système LESS résoudrait certains des problèmes mis en évidence lors de l'audit et apporterait une importante valeur ajoutée.

## **Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (2015/EB.A/16) (pour examen)**

77. Le Secrétariat a donné un aperçu de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes.
78. Le Conseil s'est félicité de la suite donnée aux recommandations et des mesures exhaustives prises par le Secrétariat à cet égard, dont il était rendu compte dans le rapport détaillé. Un membre du Conseil a demandé comment était établi l'ordre de priorité des 34 recommandations qui n'avaient pas encore été complètement mises en œuvre.
79. Le Secrétariat a précisé que certaines recommandations nécessitaient des investissements ou des améliorations au niveau des politiques ou des procédures, ce qui prendrait du temps, et il a assuré au Conseil qu'il continuerait de rendre compte des progrès accomplis.

## **Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier–31 décembre 2014) (2015/EB.A/17) (pour examen)**

80. À la suite des changements approuvés par le Conseil en 2014 concernant les mécanismes de préfinancement du PAM, le Secrétariat a rendu compte de l'utilisation du CII, du Mécanisme de gestion globale des vivres et des prêts internes en faveur des projets pour l'année 2014. L'allocation au CII de 50 millions de dollars provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP faciliterait la planification de l'élément renouvelable des prêts alloués aux projets.
81. Le Conseil a réaffirmé qu'il était favorable à ces mécanismes, qui amélioraient la disponibilité des ressources et permettaient d'éviter les ruptures d'approvisionnement. Les membres ont demandé aux donateurs d'accroître leurs contributions en faveur du CII, et se sont félicités de l'utilisation des prêts internes en faveur des projets, y compris pour les opérations menées en République arabe syrienne et dans des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Ils ont encouragé le Secrétariat à continuer d'améliorer ces mécanismes, sans perdre de vue les difficultés soulevées par le préfinancement. Les membres ont demandé que soit établi un tableau indiquant l'évolution de la répartition des ressources du CII entre les différentes catégories d'activités ces dernières années, et ils ont recommandé au Secrétariat d'envisager de regrouper l'ensemble des dispositifs de prêt interne et des mécanismes renouvelables en un guichet unique de préfinancement.
82. Le Secrétariat est convenu d'examiner les propositions du Conseil. Il a souligné qu'il fallait poursuivre les travaux avec le Conseil sur l'interprétation de l'article XIII.4 e) du Règlement général et sur son application eu égard au recouvrement intégral des coûts. Dans l'éventualité d'une augmentation des contributions en faveur du CII, sur lesquelles aucun CAI n'était imputé, l'application de cet article pourrait entraîner une réduction des recettes provenant du recouvrement des CAI.

## **RAPPORTS D'ÉVALUATION**

### **Rapport annuel sur l'évaluation en 2014 et réponse de la direction (2015/EB.A/18) (pour examen)**

83. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté ce rapport, qui avait été examiné en mai lors de la consultation annuelle sur l'évaluation. Les membres du Conseil avaient salué les progrès effectués sur la voie du renforcement de l'apprentissage organisationnel fondé sur les données factuelles issues de l'évaluation, et encouragé le Bureau de l'évaluation à :
- i) faire appel à un plus grand nombre de consultants venant de pays non membres du Comité

d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques; ii) continuer de renforcer la collaboration interinstitutions en matière d'évaluation; et iii) s'assurer que la nouvelle politique d'évaluation bénéficiait d'un financement prévisible.

84. La direction avait accueilli avec intérêt le rapport sur l'évaluation et donnait suite aux recommandations qu'il contenait en se référant, le cas échéant, aux mesures prises à l'issue d'évaluations spécifiques.
85. Le Conseil s'est réjoui d'avoir l'occasion d'examiner le rapport dans un cadre formel et a fait observer qu'il fallait trouver un juste équilibre pour faire en sorte que les recommandations issues de l'évaluation présentent un intérêt pour la direction, tout en garantissant l'indépendance du Bureau de l'évaluation. Les membres ont dit apprécier les recommandations d'ordre systémique et la réponse favorable de la direction. Ils ont encouragé la direction à continuer de participer aux évaluations à l'échelle du système des Nations Unies et à prendre en considération les constatations issues d'autres évaluations, en particulier celles qui portaient sur: l'adoption de politiques institutionnelles au niveau des pays; l'intégration de la problématique hommes-femmes; le suivi et la communication de l'information; la coordination des modules; et l'aptitude du PAM à assurer le développement des capacités et à mener des activités en partenariat.
86. Notant qu'à cause des pénuries de fonds, les programmes n'obtenaient pas les résultats voulus, les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait renforcer le suivi et l'évaluation au niveau des pays, afin d'améliorer l'efficacité et de mettre en évidence toute utilité des investissements consentis par les donateurs. Compte tenu de la diversité observée entre les pays à revenu intermédiaire et à l'intérieur même de ces pays, les membres du Conseil ont noté que de nombreux pays, malgré de bons indicateurs macroéconomiques, demandaient encore au PAM de mettre en œuvre des programmes d'assistance alimentaire.
87. Le Secrétariat a fait observer que la mise en service dans tous les bureaux de pays d'ici le milieu de l'année 2016 de l'outil de suivi et d'évaluation mis au point à leur intention faciliterait la collecte et le regroupement des données, en vue notamment des évaluations futures. Des conseillers en matière de suivi et d'évaluation avaient été recrutés dans les bureaux de pays et 195 membres du personnel seraient formés dans ce domaine d'ici à la fin de 2016.
88. La Directrice exécutive a ajouté que certaines des initiatives internes d'importance primordiale financées grâce au Compte de péréquation des dépenses AAP visaient à répondre aux besoins en matière de capacités de suivi et d'évaluation.

### **Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM (2011-2014), et réponse de la direction (2015/EB.A/19) (pour examen)**

89. La Directrice du Bureau de l'évaluation a exposé les constatations positives de l'évaluation, s'agissant notamment de l'opportunité du programme, de sa pertinence, de sa contribution à la mise en conformité du PAM avec le Programme de transformation et des résultats obtenus sur le plan des effets directs, avec quelques réserves. Plusieurs aspects de la capacité d'intervention et de la qualité de l'assistance continuaient de poser problème; l'efficacité du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) était limitée par le manque de fonds, par l'approche suivie pour sa mise en œuvre et par sa concentration excessive sur les premières phases des catastrophes soudaines. L'évaluation recommandait de renforcer les activités de préparation et d'intervention en cas de crise, qui constituaient une priorité institutionnelle, de donner la

priorité aux moyens en personnel et aux partenaires coopérants ainsi qu'aux transferts monétaires et aux bons, de préciser les rôles et les responsabilités, et de définir plus précisément et mener à bien les principales activités dans le cadre du PREP.

90. Le Secrétariat a approuvé ces recommandations et noté que le financement était le principal obstacle à leur application. Des crédits budgétaires seraient prévus dans le Plan de gestion pour 2016 et les activités de 2015 seraient poursuivies, grâce aux fonds d'affectation spéciale et dans le cadre d'un accord de partenariat conclu avec plusieurs donateurs.
91. Le Conseil s'est félicité de la rigueur de l'évaluation et de la réponse constructive du Secrétariat; il a souligné l'importance du renforcement des moyens en personnel et de la promotion du bien-être. Les investissements dans le cadre du PREP devraient être consolidés moyennant l'intégration des activités, la définition de limites fonctionnelles plus précises et la mise en place d'une capacité d'encadrement efficace. Les membres ont insisté sur l'importance des processus interinstitutions et ont salué la forte contribution du PAM à cet égard. Ils ont demandé des rapports périodiques sur les investissements en faveur de la préparation aux situations de crise et les résultats obtenus et recommandé de prêter davantage attention à la problématique hommes-femmes, à la protection des bénéficiaires et la responsabilité envers eux, et aux partenaires coopérants. Les membres ont encouragé le PAM à créer un système comportant des mécanismes améliorés d'achat préalable et de distribution.
92. La Directrice du Bureau de l'évaluation a remercié le Conseil pour ses observations constructives et signalé que la version intégrale du rapport d'évaluation contenait des détails supplémentaires.
93. Le Secrétariat a indiqué qu'il mettait en place un réseau d'administrateurs chargés au niveau régional des activités de préparation et d'intervention en cas d'urgence et améliorerait la formation en collaboration avec d'autres institutions, tout en réduisant son coût. Il est convenu de rendre compte au Conseil des investissements en faveur de la préparation aux situations de crise et des résultats obtenus à cet égard, et il a fait observer que les questions transversales telles que la protection, les transferts monétaires et les bons, et la problématique hommes-femmes étaient traitées moyennant une série d'investissements du PAM à portée plus générale que le PREP.

---

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

94. La Directrice régionale a fait observer que, dans l'ensemble, la sécurité alimentaire s'améliorait, mais que 10 millions de personnes, en particulier les personnes déplacées à cause des conflits, étaient en situation de grave insécurité alimentaire. Les achats de vivres étaient de plus en plus souvent effectués localement, 300 000 tonnes de denrées ayant été acquises dans la région au cours des 12 derniers mois.
95. L'instabilité qui sévissait au Burundi risquait de provoquer une crise humanitaire; des plans d'urgence étaient en place pour faire face à l'aggravation de la situation et le bureau de pays collaborait avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Bureau régional pour l'Afrique australe, afin de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des réfugiés.
96. Au Soudan du Sud, la situation devenait de plus en plus préoccupante: rien ne laissait présager la fin du conflit qui limitait l'accès humanitaire et exposait des populations nombreuses à la violence. Le conflit sévissait dans tout le pays; l'économie était en chute libre et 4,6 millions de personnes, soit la moitié de la population, souffraient d'une grave

insécurité alimentaire. Grâce aux dispositions prises par les donateurs, le PAM avait pu prépositionner 80 000 tonnes de vivres pour la période de soudure, mais il fallait faire des arbitrages, car l'assistance était apportée selon un ordre de priorité et les rations étaient réduites dans plusieurs zones en raison de pénuries de fonds. Il fallait également continuer d'apporter un soutien aux 540 000 Sud-Soudanais réfugiés dans les pays voisins.

97. Dans l'ensemble, il manquait la moitié des fonds nécessaires pour cette région; l'assistance nutritionnelle et les transferts monétaires assurés dans le cadre des programmes menés en Éthiopie, au Kenya et en Somalie risquaient de devoir être réduits. Il était urgent de mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de la région, à hauteur de 500 millions de dollars pour les six mois à venir.
98. Le Conseil s'est déclaré préoccupé et a exprimé son soutien; il a noté qu'il faudrait en priorité s'employer à mettre un terme au conflit sévissant dans la région de manière à pouvoir satisfaire les besoins humanitaires. Répondant à une question, la Directrice régionale a informé le Conseil des plans établis en vue d'une évaluation de la sécurité alimentaire en Érythrée, ainsi que de l'examen portant sur le port et les couloirs d'approvisionnement du pays effectué récemment.

### **Interventions prolongées de secours et de redressement — Éthiopie 200712 (2015/EB.A/20) (*pour approbation*)**

99. Le Directeur de pays adjoint a fait observer que si la pauvreté reculait, 7 millions de personnes étaient toutefois en situation d'insécurité alimentaire chronique et le retard de croissance était généralisé. Dans le cadre de cette intervention, il était prévu d'appuyer le Programme de filets de sécurité fondé sur des activités productives, le développement des capacités nécessaires pour la gestion des produits alimentaires, la mise au point de stratégies d'atténuation des risques et les achats locaux. Il fallait mobiliser des fonds supplémentaires.
100. Le Conseil a souligné qu'il fallait collaborer avec le Gouvernement, en vue d'atteindre l'autosuffisance et de procéder ultérieurement à un transfert des responsabilités, et il a déclaré qu'il approuvait l'approche reposant sur des partenariats. Des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour le renforcement de la résilience, et les membres du Conseil ont recommandé d'associer pleinement les ministères de l'éducation et des ressources hydriques aux activités visant à lutter contre le retard de croissance. Les membres du Conseil ont également préconisé d'utiliser de nouveaux outils de ciblage et ils ont demandé des précisions sur les travaux concernant le Programme de filets de sécurité fondé sur des activités productives, sur les questions relatives à l'offre et la demande, et sur les décisions concernant les interventions fondées sur des transferts monétaires. Les options en matière de microfinancement, les possibilités de réduction des coûts opérationnels et les moyens de surmonter les déficits vivriers saisonniers devraient être également examinés plus avant.
101. Le Directeur de pays adjoint est convenu que l'approche globale adoptée pour lutter était la meilleure voie à suivre contre le retard de croissance. Le bureau de pays continuerait à faire preuve de souplesse à l'égard des modalités d'intervention, afin de pouvoir répondre convenablement à des besoins en évolution constante et d'apporter un soutien efficace au Programme de filets de sécurité fondé sur des activités productives. Le système actuel de suivi serait amélioré de manière à inclure des enquêtes intermédiaires menées en collaboration avec le Gouvernement. Les partenariats noués au niveau local et l'utilisation de la base logistique de Djibouti contribueraient à réduire les coûts. Les modalités de l'initiative Achats au service du progrès permettaient de soutenir les économies locales et de garantir la livraison des denrées.

102. Au nom de son Gouvernement, le Ministre de l'agriculture éthiopien a vivement remercié le PAM pour son travail.

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

103. La Directrice régionale a souligné l'importance du rôle du personnel national dans le cadre des opérations menées en Afrique de l'Ouest, notamment des personnes envoyées en première ligne lors de l'intervention menée pour faire face à l'épidémie de virus Ebola; le PAM a investi dans la formation de ce personnel en matière de transferts monétaires et de bons, de gestion des crises et d'accès humanitaire, au Cameroun, en République centrafricaine et au Niger. Le nombre de cas de fièvre Ebola avait fortement chuté au Libéria et en Sierra Leone, mais il avait augmenté en Guinée, où les interventions d'urgence se poursuivaient. Des enseignements très utiles avaient été tirés du partenariat entre l'Organisation mondiale de la Santé et le PAM.
104. Des foyers de conflits persistaient et les fonds continuaient de manquer en République centrafricaine, au Nigéria et au Mali, où les organismes des Nations Unies avaient été pris pour cible, 30 000 personnes supplémentaires déplacées et les programmes de nutrition du PAM réduits de moitié. La Directrice régionale a lancé un appel au Conseil afin que le PAM finance la distribution de semences de la FAO en République centrafricaine, et aille ainsi au-delà de la simple intervention humanitaire. Malgré des avancées sur le plan militaire contre Boko Haram dans le nord du Nigéria, l'interruption de la campagne de semis et les déplacements de populations auraient une grave incidence sur l'accès à la nourriture; le PAM assurait à l'Agence nationale de gestion des crises une formation en matière de logistique dans un contexte de crise et attendait l'approbation du Gouvernement pour une opération des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies qui permettrait d'accéder à la région du Nord.
105. Le modèle d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité reposant sur la téléphonie mobile (m-VAM), conçu en partenariat avec Google et mis en place en vraie grandeur pendant l'intervention face à l'épidémie d'Ebola, s'est avéré efficace dans les zones d'accès difficile. Les investissements en faveur de la recherche opérationnelle, de la mise au point d'outils d'alerte rapide et des activités nutritionnelles au Sahel ont été poursuivis: au Burkina Faso, un projet pilote consistant à acheter localement du lait que les femmes transformaient en yaourt a permis d'améliorer la nutrition et de favoriser l'autonomisation des femmes. Le PAM s'associerait à des universités pour évaluer le rôle des femmes dans la région, dans le droit fil de ses politiques en matière de problématique hommes-femmes et de coopération triangulaire.
106. Le Conseil a félicité le PAM pour ses activités diverses et efficaces et pour le dévouement et le courage de son personnel; une assistance soutenue était essentielle aux fins du redressement. Le bureau régional a été engagé à tirer parti du partenariat novateur m-VAM afin de renforcer les capacités locales et de permettre aux partenaires d'accéder aux infrastructures, dans la mesure du possible.

### Programmes de pays — Bénin 200721 (2015–2018) (2015/EB.A/21) (pour approbation)

107. Le Directeur de pays a présenté le programme de pays, qui prévoyait une approche multisectorielle des repas scolaires, un appui nutritionnel ciblé destiné aux enfants de moins de 5 ans, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, et des activités Assistance alimentaire pour la création d'actifs (3A) dans les districts vulnérables de Karimama et de Malanville. Cette approche, mise au point après de nombreuses consultations avec les

partenaires, permettrait de doter les collectivités locales des capacités nécessaires pour gérer des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale et apporter un appui nutritionnel aux écoliers.

108. Le Conseil a accueilli favorablement cet ambitieux programme de pays et s'est réjoui des liens solides avec les organismes ayant leur siège à Rome, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des organisations non gouvernementales (ONG) et le Centre d'excellence du PAM au Brésil. Le Conseil s'est félicité de l'importance accordée à la formation, qui jouait un rôle fondamental dans le renforcement de la résilience, et il a encouragé la poursuite du dialogue avec les partenaires des Nations Unies présents dans le pays afin de diversifier au maximum les compétences techniques disponibles. Le PAM a été invité à étudier la possibilité d'acheter davantage de denrées localement.
109. Le Secrétariat a remercié le Conseil, soulignant la forte adhésion du Gouvernement béninois et les avis favorables reçus de tous les donateurs et des partenaires locaux. En axant ses efforts sur la résilience dans deux districts seulement, le PAM espérait obtenir des résultats concrets grâce aux mécanismes intégrés de ciblage et d'évaluation de l'impact. Le PAM a noté que la poursuite de la collaboration avec la FAO en matière de développement des capacités techniques au sens large était encouragée.

### **Interventions prolongées de secours et de redressement — Burkina Faso 200793 (2015/EB.A/22) (pour approbation)**

110. Le Directeur de pays a présenté cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), qui visait à accroître la résilience et combattre la malnutrition aiguë.
111. Le Conseil s'est dit satisfait de l'utilisation par l'IPSR de transferts monétaires assortis de conditions et de son système novateur de suivi reposant sur la collecte et l'analyse des données à l'aide de smartphones, mis en place en collaboration avec l'Université de Ouagadougou. Les membres ont encouragé le bureau de pays à intensifier ses efforts visant à remédier aux inégalités entre les sexes, notamment en envisageant de mettre en place des activités 3A réservées aux femmes, et à avoir recours dès que possible aux transferts monétaires plutôt qu'aux bons pour apporter un appui nutritionnel. Ils se sont dits préoccupés par le faible montant du salaire journalier et par le nombre de jours de travail prévus pour les activités 3A; celles-ci étant mises en œuvre pendant la période de soudure, elles ne détourneraient pas la main-d'œuvre des activités agricoles régulières. Il était essentiel que les activités du PAM complètent les plans nationaux et soient alignées sur les priorités nationales.
112. Le Directeur de pays a confirmé que la participation des étudiants locaux au suivi permettait de mieux comprendre la situation locale, tout en constituant une expérience utile pour ces étudiants. Malgré des politiques nationales solides en faveur de l'égalité des sexes, des obstacles culturels persistaient à cet égard, et les conditions de travail pour les activités 3A ne convenaient pas aux femmes enceintes ni aux mères allaitantes. L'utilisation de bons pour se procurer de la farine enrichie localement permettait d'améliorer l'état nutritionnel des bénéficiaires, tout en aidant les entreprises locales de transformation et d'enrichissement.

## **PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS POUR LA RÉGION MOYEN-ORIENT, AFRIQUE DU NORD, EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE**

113. Le nouveau Directeur régional a décrit les problèmes complexes que posait l'insécurité alimentaire dans cette région, ainsi que les graves conflits, les déplacements massifs de populations et la vulnérabilité face aux chocs climatiques. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide avait augmenté de 400 pour cent depuis 2011; les efforts déployés pour répondre aux besoins des plus vulnérables, appuyer les activités d'éducation et renforcer la résilience contribueraient à lutter contre l'extrémisme idéologique. Le bureau régional gérait déjà des interventions d'urgence de niveau 3 en Iraq et en République arabe syrienne et des interventions de niveau 2 au Yémen, en Ukraine et en Libye, et les combats reprenaient au Soudan. Faisant face à une grave pénurie de fonds représentant 74 pour cent des ressources nécessaires pour les six mois à venir, et conformément aux principes de la programmation responsable, le bureau régional avait intensifié son action tout en accentuant le ciblage et la hiérarchisation des activités.
114. Confronté à de graves problèmes opérationnels, s'agissant notamment de la sécurité et des difficultés d'accès, le bureau régional faisait appel aux modules d'action groupée, nouait des partenariats et tenait les plans d'urgence à jour, en intervenant à distance si nécessaire. Le conflit s'était étendu à l'ensemble du Yémen et la paralysie du secteur privé aurait une grave incidence sur les disponibilités vivrières; le PAM effectuait des évaluations, avait importé du combustible et prêtait assistance aux personnes qu'il pouvait atteindre. La situation imprévisible en Iraq portait préjudice à 5,6 millions de personnes, et le PAM avait secouru en moyenne 1,5 million d'Iraqiens par mois depuis janvier 2014. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) contrôlait la moitié du territoire syrien et empêchait tout accès; le PAM venait en aide à 4 millions de bénéficiaires à l'intérieur du pays, grâce à des dispositifs transfrontaliers et à 1,4 million dans les pays voisins. Malgré les difficultés d'accès, le bureau régional continuait d'apporter un appui aux personnes déplacées en Libye et en Ukraine.
115. Dans l'ensemble de la région, le PAM favorisait la résilience et la stabilité à long terme en appuyant des activités de subsistance et des programmes de développement des capacités. Grâce à ses programmes de transferts monétaires, le PAM avait contribué à renforcer la résilience en injectant des ressources dans les économies locales.
116. Le Conseil a fait l'éloge du travail du PAM, qui permettait de sauver des vies et des moyens d'existence, et il a demandé aux donateurs d'accroître leur soutien pour permettre au PAM de porter durablement assistance aux populations les plus vulnérables dans cette région agitée.

### **Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise syrienne (2011–2014) et réponse de la direction (2015/EB.A/23) (pour examen)**

117. La Directrice du Bureau de l'évaluation a décrit la manière dont l'évaluation avait été menée. Les constatations devaient servir de guide pour la poursuite de la mise en œuvre de l'intervention syrienne, tout en fournissant des enseignements plus généraux utiles pour les autres interventions de niveau 3.
118. Sur les dix recommandations, la direction en avait accepté huit entièrement, et deux en partie.



119. Le Conseil a salué les bons résultats obtenus par le PAM, dans des conditions difficiles et en évolution constante, et il a appelé l'attention sur: son rôle en matière de coordination de l'aide humanitaire, s'agissant notamment de la direction des modules d'action groupée; la transposition rapide des activités à plus grande échelle, y compris en ayant recours à des innovations comme les distributions de bons; la diminution des coûts obtenue grâce à l'amélioration du ciblage et à une plus grande efficacité; et la stabilisation des scores de consommation alimentaire des ménages. Les membres ont souligné qu'il fallait s'employer à: planifier la transition en temps utile en associant les donateurs, les pays hôtes et d'autres acteurs importants; améliorer l'utilisation de l'analyse, en particulier l'analyse différenciée par sexe, afin de guider la planification; et définir des stratégies réalistes de mise en œuvre comportant des prévisions budgétaires fondées sur des données factuelles et une sélection des modalités.
120. Se déclarant préoccupés par le retard pris s'agissant d'opérer la réorientation vers un ciblage fondé sur la vulnérabilité et non plus sur le statut, les membres ont encouragé la direction à améliorer le suivi et l'évaluation ainsi que les études préalables, portant notamment sur la vulnérabilité, les coûts et les avantages des diverses modalités de distribution, la dynamique des conflits et la disponibilité de fonds. Les autres sujets de préoccupation concernaient les problèmes de dotation en personnel, l'absence de femmes parmi les contrôleurs de l'assistance alimentaire dans certains pays, et la pérennité des résultats; des membres ont suggéré de nouer des partenariats avec des organismes de développement afin d'améliorer l'accès des réfugiés à la formation. Tout en invitant les donateurs à continuer de soutenir l'intervention syrienne, les membres ont mis en garde contre le risque de voir cette crise bénéficier de ressources qui seraient utilisées ailleurs pour répondre à des besoins essentiels.
121. La Directrice du Bureau de l'évaluation a noté que la création d'un fichier d'agents mobilisables au cours de l'été 2014 avait permis d'améliorer la dotation en personnel, et elle a précisé que la recommandation 1 sur la planification de la transition concernait l'opération d'urgence régionale et non l'intervention syrienne.
122. La Directrice régionale a fait état des progrès réalisés récemment dans la réduction du nombre de bénéficiaires. L'amélioration de l'accès avait permis de renforcer le suivi, concernant notamment l'équilibre entre les sexes et l'utilisation des bons par rapport à l'utilisation des espèces.

### **Interventions prolongées de secours et de redressement — Soudan 200808 (2015/EB.A/24) (pour approbation)**

123. Après la présentation de l'intervention par le Directeur de pays, le Conseil s'est dit satisfait de cette IPSR, s'agissant notamment des aspects suivants: le processus consultatif de préparation; la stratégie consistant à associer si besoin une réorientation vers un ciblage davantage axé sur les besoins à des activités liées à l'intervention d'urgence; le renforcement des partenariats avec des ONG; et le recours aux distributions d'espèces, sachant que le Siège devait apporter son appui pour la mise à l'essai des transferts monétaires. Compte tenu du potentiel de production alimentaire du Soudan, les membres ont accueilli favorablement les propositions visant à accroître les achats locaux, y compris pour les autres opérations menées par le PAM dans la région, et souligné l'intérêt de la collaboration avec la FAO à cet égard.
124. Notant que, dans de nombreuses zones, les conditions de sécurité étaient difficiles, les membres ont prié instamment le bureau de pays de continuer à négocier un accès humanitaire pour le PAM et ses partenaires, tout en intervenant dans l'ensemble du pays, là où la situation en matière de sécurité alimentaire était préoccupante. Les membres attendaient avec intérêt

de recevoir avant la fin de l'année des informations actualisées sur l'analyse des lacunes en matière de capacités et sur le ciblage en fonction de la vulnérabilité.

125. Le Directeur de pays a remercié le Conseil et les donateurs pour l'appui qu'ils apportaient dans le pays et souligné que l'accès aux zones contrôlées par des intervenants non gouvernementaux restait impossible. Parmi les faits nouveaux survenus récemment figurait la collaboration du PAM avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la FAO d'une part, dans le cadre d'un programme conjoint de renforcement de la résilience dans l'est du pays, et avec l'UNICEF et des partenaires gouvernementaux d'autre part, en vue de mettre en œuvre un programme nutritionnel dans l'ensemble du pays. Du fait de la réorientation vers un ciblage fondé sur la vulnérabilité, 25 pour cent de la population des camps ne devrait plus recevoir aucune forme d'assistance, tandis que 25 pour cent des bénéficiaires des distributions générales de vivres passeraient à une autre forme d'assistance. Des données sur les effets des rations à emporter sur la fréquentation scolaire des filles seraient disponibles plus tard; cette activité était mise en œuvre à titre expérimental dans des régions particulièrement conservatrices.

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

126. Le Directeur régional a mis l'accent sur les diverses incidences néfastes des conditions météorologiques capricieuses dans l'ensemble de la région, qui menaçaient de compromettre gravement la sécurité alimentaire à l'échelle régionale; en raison de cette crise, la pire depuis de nombreuses années, la période de soudure avait commencé précocement. La réduction de la production vivrière avait aggravé l'insécurité alimentaire et, compte tenu de l'ampleur des interventions nécessaires, des contributions plus importantes seraient nécessaires. À l'irrégularité et à la répartition inégale des précipitations dans toute la région s'étaient ajoutées les graves inondations qui avaient frappé Madagascar, le Malawi et le Mozambique. Sur la moitié des terres productives du Zimbabwe, les récoltes avaient été mauvaises, la production vivrière du Malawi avait chuté de 28 pour cent, et la pire sécheresse depuis six ans qui avait sévi à Madagascar pendant la période de végétation s'était traduite par une forte augmentation de l'insécurité alimentaire, aggravée par l'instabilité politique. Le bureau régional prévoyait à titre prioritaire de mettre en œuvre dans la mesure du possible des transferts monétaires et des distributions de bons en ayant recours à des modalités novatrices, et de s'employer avec les partenaires à établir un lien entre le redressement et le renforcement de la résilience en vue de se préparer aux prochains chocs, notamment grâce aux activités 3A. Le PAM renforçait les capacités du Gouvernement en Namibie et espérait en faire autant en Angola.
127. Des réfugiés burundais avaient fui en République-Unie de Tanzanie, en République démocratique du Congo et au Rwanda; le PAM et le HCR leur portaient secours. En République démocratique du Congo, où les besoins humanitaires étaient importants en raison de la poursuite du conflit, une assistance alimentaire et nutritionnelle était apportée aux plus vulnérables.
128. Le PAM s'était associé à l'Union africaine et à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pour réaliser des études évaluant le coût de la faim en termes de produit intérieur brut (PIB) dans six pays; un nouveau rapport indiquant que la malnutrition chez l'enfant coûtait au Malawi 10 pour cent de son PIB national avait déclenché une intervention au niveau ministériel. Le PAM continuait de travailler avec ses partenaires à un projet spécifique visant à réduire le retard de croissance au Malawi.

129. Le Conseil a remercié le Directeur régional et dit avoir confiance dans l'approche suivie par le PAM, et il est convenu de la nécessité d'améliorer la préparation aux risques cycliques. Répondant à une question, le Directeur régional a informé le Conseil que, pour les pays de la région, l'assurance contre la sécheresse était prometteuse.

**Augmentations budgétaires pour des activités de développement –  
Programme de pays République-Unie de Tanzanie 200200 (2015/EB.A/25)  
(pour approbation)**

130. Le Secrétariat a souligné que la révision du budget avait pour objet d'aligner ce programme de pays sur le cycle du Plan-cadre des Nations-Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et sur les nouvelles politiques gouvernementales en matière d'éducation et de développement, l'accent étant mis sur l'assistance technique apportée au Gouvernement.

131. Le Conseil était conscient des besoins alimentaires et nutritionnels actuels et il a noté que si la situation en matière de développement allait évoluer grâce aux nouvelles réserves de gaz et d'hydrocarbures, le pays avait cependant encore besoin d'une assistance alimentaire. Les membres du Conseil ont fait observer que la faim qui sévissait dans le pays était en large partie due aux déficits vivriers locaux résultant de la pratique d'une agriculture de subsistance, de conditions météorologiques capricieuses et de l'insuffisance des installations de stockage, et que le PAM devrait continuer d'essayer de résoudre ces problèmes avec ses partenaires, même s'il réorientait son action vers la fourniture d'une assistance technique. Les membres du Conseil ont approuvé l'alignement du programme de pays sur les plans gouvernementaux et sur des initiatives telles que Unis dans l'action et le Défi Faim zéro, et ils ont recommandé d'améliorer les méthodes de suivi en vue d'obtenir des données exactes sur la performance et les effets directs. Certains ont toutefois estimé que la fin des programmes d'alimentation scolaire mis en œuvre par le PAM pourrait poser un problème pour les ménages vulnérables.

132. Le Secrétariat a remercié le Conseil et les donateurs, soulignant que l'alimentation scolaire évoluait mais n'était pas interrompue, puisque le Gouvernement mettait en place ses propres programmes à assise communautaire avec l'aide du PAM.

---

## VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE

133. Le Directeur régional a d'abord communiqué au Conseil des informations sur l'opération d'urgence lancée au Népal au lendemain du tremblement de terre, une catastrophe essentiellement rurale ayant posé de graves problèmes d'accès. Pour son opération de secours, le PAM mettait en œuvre une approche progressive qui prévoyait une assistance sous forme de vivres et d'espèces, accompagnée d'activités de redressement rapide jusqu'en décembre 2015; une révision du budget était en cours d'examen. Les investissements du PAM en faveur de la préparation aux situations d'urgence lui avaient permis d'intervenir rapidement et efficacement.

134. Dans le cadre de l'opération d'urgence menée à Vanuatu après le passage du cyclone, le PAM assurait une assistance alimentaire et des services collectifs, et cela ouvrirait la voie à une stratégie de préparation aux catastrophes dans le Pacifique. En Afghanistan, l'accès était limité en raison de l'insécurité et l'opération du PAM continuait de pâtir de graves pénuries de fonds. En République populaire démocratique de Corée, les opérations étaient financées à hauteur de 55 pour cent et la couverture avait été réduite; la situation était préoccupante, car la période de soudure allait commencer et la sécheresse menaçait.

135. Malgré la croissance économique enregistrée dans la région, des difficultés persistaient en matière d'alimentation et de nutrition. Au Myanmar, le PAM soutenait le processus de paix moyennant une assistance alimentaire et nutritionnelle, des programmes d'alimentation scolaire et un appui reposant sur des transferts monétaires. Au Pakistan, le Gouvernement, qui avait fait don de 455 000 tonnes de blé ces dernières années, était devenu un partenaire de plus en plus important; les opérations futures comprendraient davantage d'activités de développement des capacités et d'assistance technique, et cinq des huit installations proposées pour les interventions humanitaires avaient été achevées. Les opérations menées en République démocratique populaire lao étaient alignées sur le PNUAD et sur les plans nationaux. À Sri Lanka, le PAM aidait le Gouvernement à mettre en place des filets de sécurité et à développer les compétences nécessaires pour faire face aux catastrophes. En Inde, les activités visaient essentiellement à améliorer le système public de distribution de produits alimentaires.
136. Ne perdant pas de vue le programme de développement pour l'après-2015, le PAM alignait ses activités sur celles du Défi Faim zéro et du mouvement Renforcer la nutrition, en collaboration avec la FAO et l'UNICEF. Les partenariats avec la Banque asiatique de développement et l'Association sud-asiatique de coopération régionale devaient être renforcés.
137. Le Conseil s'est réjoui de l'importance accordée aux partenariats au profit du développement. Des membres ont prévenu qu'une certaine lassitude commençait à se manifester parmi les donateurs concernant l'intervention menée au Népal à la suite du tremblement de terre et ils se sont inquiétés d'une éventuelle réduction de l'assistance.
138. Le Directeur régional a noté qu'en raison de la situation du financement au Népal, le bureau régional avait été contraint d'avoir recours à un emprunt en interne; il était envisagé de faire appel au Fonds central des Nations Unies pour les interventions d'urgence et à d'autres sources de financement pour couvrir les besoins à long terme.

---

## VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

139. Le Directeur régional a d'abord dit son inquiétude devant la situation dans la zone du couloir de la sécheresse en Amérique centrale, où les ménages devraient de nouveau faire face à une mauvaise récolte alors qu'ils ne s'étaient pas encore complètement remis de celle de l'année précédente. La crise due à la rouille du caféier réduisant les possibilités d'emploi, la migration risquait de rester la principale stratégie de survie. Le bureau régional et les partenaires effectuaient une analyse des liens entre l'insécurité alimentaire, la migration et la violence, dont ils communiqueraient les principales constatations.
140. Parmi les activités menacées par d'importants déficits de financement figuraient les programmes d'alimentation scolaire et d'Assistance alimentaire pour la création d'actifs menés en Haïti, ainsi que toutes les activités mises en œuvre par le PAM dans l'État plurinational de Bolivie. Le Directeur régional a lancé un appel pour obtenir dans les meilleurs délais le soutien des donateurs ainsi qu'un appui pour lutter contre l'urbanisation de l'insécurité alimentaire, notamment grâce au développement rural qui permettrait de réduire l'exode rural. Il a noté qu'environ 14 pour cent des dépenses engagées par le PAM dans la région en 2014 avaient été consacrées à des activités favorisant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

141. Les activités menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud consistaient notamment à : s'assurer le soutien du Chili pour des projets améliorant l'accès des petits exploitants aux marchés au Honduras et au Guatemala; et coordonner les efforts de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets dans les Caraïbes et en Amérique centrale. Le Directeur régional a mis en évidence les possibilités de collaboration avec les gouvernements de la région, en vue de renforcer la résilience en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en appliquant une approche sans exclusive pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité.
142. Remerciant le Directeur régional pour son rapport, les membres du Conseil ont sollicité l'appui des donateurs afin de renforcer la résilience dans l'ensemble de la région, et proposé de nouveau de créer un fonds spécial en faveur de la résilience.
143. Répondant aux autres questions soulevées, le Directeur régional a fait observer que le bureau régional coopérait avec le Centre d'excellence au Brésil et il a défini le rôle du PAM dans l'initiative "L'Amérique latine libérée de la faim". Il a souligné qu'il importait que les gouvernements de la région donnent la priorité à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

---

## QUESTIONS DIVERSES

### **Visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Jordanie**

144. Les membres du groupe ont chaleureusement remercié le Gouvernement jordanien pour son hospitalité et son soutien, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour son travail d'organisation et le Bureau du PAM en Jordanie pour son assistance. Le groupe avait rencontré des représentants de haut niveau du Gouvernement jordanien travaillant auprès des organismes des Nations Unies, dans le cadre des préparatifs des missions d'enquête menées pendant trois jours dans les camps de réfugiés et sur les sites d'opérations du PAM, comme ceux où étaient exécutées des activités du programme de pays comme l'alimentation scolaire et l'émancipation économique des femmes.
145. Ces visites avaient mis en évidence la gravité de la situation en Jordanie: la moitié des 1,5 million de réfugiés syriens étaient des enfants; leur sort et la vie des communautés d'accueil étaient rendus encore plus pénibles par le chômage élevé, la rareté de l'eau, le prix du combustible et la forte dépendance à l'égard d'aliments importés. Le ciblage présentait des difficultés et, pour répondre à toute une série de besoins, on avait recours à des innovations comme les rabais prévus pour les bénéficiaires dans certains supermarchés. La promotion de la cohésion sociale était prioritaire: plusieurs opérations du PAM ciblaient les communautés d'accueil ainsi que les familles de réfugiés en dehors des camps. S'agissant du programme de pays, plusieurs membres du groupe ont préconisé que les organismes ayant leur siège à Rome collaborent en vue de répondre aux besoins nutritionnels, sociaux et éducatifs, et tirent parti des programmes en cours d'exécution, dont certains portaient sur le reboisement et la production de vêtements, de fromage, de lait et d'olives. Les participants à ces initiatives ont témoigné de leur succès: elles permettaient aux populations locales de toucher des revenus, de pourvoir aux besoins de leur famille et de préserver leur estime de soi.
146. Le Représentant permanent de la Jordanie s'est joint au Directeur régional pour remercier le groupe, qui avait souhaité se rendre compte de la réalité de la situation et faire ainsi preuve de solidarité envers les Jordaniens et les réfugiés à qui cette visite avait remonté le moral.

## **Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil**

147. Remerciant le Conseil de son appui pour ce qui était des questions ayant trait au personnel, le représentant de l'Association du personnel du cadre organique a appelé l'attention sur le problème du soutien aux familles et de la rémunération des administrateurs en poste dans des lieux d'affectation classés difficiles. Les membres étaient invités à œuvrer auprès de leur gouvernement en faveur de l'approbation de pratiques en matière de ressources humaines et de propositions de rémunération acceptables, en prêtant dûment attention à la nature et la portée particulières des engagements du PAM, ainsi qu'au stress et aux dangers auxquels était exposé le personnel travaillant sur le terrain. La possibilité offerte aux administrateurs recrutés sur le plan national d'adhérer à l'Association du personnel du cadre organique, la création de la Division du bien-être, et la stratégie en matière de personnel contribuaient à aider le personnel et à lui offrir des perspectives de carrière. Le personnel comptait sur le maintien de la transparence et la poursuite des consultations concernant l'initiative relative à l'excellence en matière de coût, s'agissant notamment d'aider le personnel concerné par la création du centre de services communs proposé. Le fait d'assurer à l'ensemble du personnel la sécurité, le bien-être et une rémunération équitable servirait au bout du compte les intérêts des populations auxquelles le PAM prêtait assistance.
148. Le Secrétaire général de l'Union du personnel des services généraux s'est dit satisfait de l'attitude d'ouverture dont faisait preuve la haute direction du PAM, ainsi que du dialogue franc entretenu avec les organismes représentatifs du personnel. Il a souligné que les agents des services généraux faisaient montre de dévouement pour remplir la mission du PAM et avaient conscience des attentes de la communauté internationale concernant l'efficacité des services fournis. Il a noté que l'initiative relative à l'excellence en matière de coût offrait la possibilité d'améliorer l'organisation en la rationalisant et en l'adaptant à sa mission. Une documentation plus complète avait été demandée au Boston Consulting Group, car les données reçues à ce jour n'étaient pas suffisamment solides pour se prononcer au sujet de l'analyse réalisée dans le cadre de l'étude de faisabilité sur la délocalisation. Une transition sans aucun frais était impossible; l'Union du personnel des services généraux a souligné qu'il fallait s'assurer l'appui des États membres pour réfléchir plus avant et financer les indemnités du personnel qui serait licencié. L'Union a confirmé qu'elle souhaitait favoriser un dialogue encore plus constructif entre toutes les parties prenantes, y compris les États membres.
149. Les représentants des deux associations du personnel se sont réjouis de l'intérêt manifesté par le Conseil et de son soutien, et se sont engagés à poursuivre leur coopération avec la direction du PAM et le Conseil au sujet des questions ayant trait au personnel, afin que le PAM soit un "employeur de choix" dans le système des Nations Unies.

**ANNEXE I****DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS****Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

*25 mai 2015*

**Élection aux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur**

Le Conseil a élu S.E. Mme Stephanie Hochstetter Skinner-Klée (Guatemala, Liste C) membre du Bureau et Vice-Présidente.

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé S.E. M. Crisantos Obama Ondo (Guinée équatoriale, Liste A) Rapporteur de la session annuelle de 2015.

*25 mai 2015*

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

**QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES****2015/EB.A/1 Introduction liminaire de la Directrice exécutive**

Le Conseil a pris note de la présentation faite par la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations du Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

*25 mai 2015*

**RAPPORTS ANNUELS****2015/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2014**

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2014 (WFP/EB.A/2015/4), notant que celui-ci constitue un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée.

*25 mai 2015*

**QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE****2015/EB.A/3 Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020)**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020)" (WFP/EB.A/2015/5-A).

*25 mai 2015*

- 2015/EB.A/4**     **Politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire**  
Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire" (WFP/EB.A/2015/5-D).  
*25 mai 2015*
- 2015/EB.A/5**     **Politique en matière de gestion globale des risques**  
Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique en matière de gestion globale des risques" (WFP/EB.A/2015/5-B).  
*26 mai 2015*
- 2015/EB.A/6**     **Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition**  
Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition" (WFP/EB.A/2015/5-C).  
*26 mai 2015*
- 2015/EB.A/7**     **Politique de lutte contre la fraude et la corruption**  
Le Conseil a approuvé le document révisé intitulé "Politique de lutte contre la fraude et la corruption" (WFP/EB.A/2015/5-E/1\*).
- Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2015/5-E/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2015/5-E/3).  
*26 mai 2015*
- RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**
- 2015/EB.A/8**     **Rapport annuel du Comité d'audit**  
Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2015/6-E/1).
- Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2), WFP/EB.A/2015/5-E/2 et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2015/5-E/3).  
*26 mai 2015*



**2015/EB.A/9 Comptes annuels vérifiés de 2014**

Le Conseil:

- i) a approuvé les États financiers annuels du PAM pour l'exercice 2014, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 4 507 782,37 dollars É.-U. pour l'exercice 2014 au titre de pertes de numéraire passées en charges et d'annulations de créances; et
- iii) a pris note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2014 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2015/5-E/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2015/5-E/3).

*26 mai 2015*

**2015/EB.A/10 Nomination de trois membres du Comité d'audit**

Le Conseil a approuvé la nomination des candidats suivants en qualité de membres du Comité d'audit:

- M. Suresh Kana (Afrique du Sud);
- Mme Elaine June Cheung (Chine); et
- M. Omkar Goswami (Inde).

Leur mandat de trois ans débutera le 15 novembre 2015 et s'achèvera le 14 novembre 2018.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2015/5-E/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2015/5-E/3).

*26 mai 2015*

**2015/EB.A/11 État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects**

Prenant acte du document intitulé "État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects" (WFP/EB.A/2015/6-C/1 + Corr.1) ainsi que des consultations tenues pour parachever l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects, le Conseil:

- i) a accueilli avec satisfaction les plus récentes informations sur l'examen du cadre de financement et a dit attendre avec intérêt de nouvelles mises à jour régulières;
- ii) a pris note des conclusions de l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects figurant dans le présent document;

- iii) a pris note du fait que toutes les utilisations du solde du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes continueraient de lui être soumises pour approbation, et a donné son aval à l'utilisation de ce Compte aux fins suivantes:
- a) pour combler tout écart entre les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects et les dépenses administratives et d'appui aux programmes approuvées;
  - b) pour servir de réserve afin de couvrir le risque de réduction des recettes au titre des coûts d'appui indirects ou le sous-financement du budget administratif et d'appui aux programmes;
  - c) pour financer des initiatives internes d'importance primordiale ou alimenter des fonds d'appui à caractère thématique; et
  - d) pour consolider les réserves du PAM;
- iv) a approuvé l'utilisation du produit net des intérêts crédité à la partie non affectée du Fonds général: i) pour consolider les réserves du PAM et renforcer la gestion du risque financier; ii) pour financer des initiatives internes d'importance primordiale si les fonds du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes sont insuffisants; et iii) pour couvrir des dépenses récurrentes uniquement en dernier ressort;
- v) a dit attendre avec intérêt que le niveau cible du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes soit examiné plus avant.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2015/5-E/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2015/5-E/3).

*26 mai 2015*

#### **2015/EB.A/12 Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM**

Ayant examiné le document WFP/EB.A/2015/6-D/1, le Conseil a approuvé les transferts suivants à partir du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes:

- i) 50 millions de dollars au profit du Compte d'intervention immédiate;
- ii) 10 millions de dollars en vue de créer un fonds pour le programme de promotion de la santé;
- iii) 18 millions de dollars pour financer des initiatives internes d'importance primordiale en 2015.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2), WFP/EB.A/2015/5-E/2 et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2015/5-E/3).

*26 mai 2015*

**2015/EB.A/13 Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général" (WFP/EB.A/2015/6-F/1) et a constaté que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'avaient révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM qui aurait pu nuire à la réalisation des objectifs du Programme.

Le Conseil a encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui étaient mises en lumière dans le rapport.

Le Conseil a également pris note du document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général" (WFP/EB.A/2015/6-F/1/Add.1).

Le Conseil a en outre pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2015/5-E/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2015/5-E/3).

*27 mai 2015*

**2015/EB.A/14 Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central et réponse de la direction du PAM**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central" (WFP/EB.A/2015/6-G/1\*) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2015/6-G/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2015/5-E/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2015/5-E/3).

*27 mai 2015*

**2015/EB.A/15 Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et réponse de la direction du PAM**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts" (WFP/EB.A/2015/6-H/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2015/6-H/1/Add.1/Rev.2, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2015/5-E/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2015/5-E/3).

*26 mai 2015*

**2015/EB.A/16 Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2015/6-I/1\*).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2), WFP/EB.A/2015/5-E/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3), WFP/EB.A/2015/5-E/3).

*27 mai 2015*

**2015/EB.A/17 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014)" (WFP/EB.A/2015/6-J/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2, WFP/EB.A/2015/5-E/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3, WFP/EB.A/2015/5-E/3).

*26 mai 2015*

**RAPPORTS D'ÉVALUATION****2015/EB.A/18 Rapport annuel sur l'évaluation en 2014 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2014" (WFP/EB.A/2015/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2015/7-A/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

*27 mai 2015*

**2015/EB.A/19 Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM (2011-2014) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM (2011-2014)" (WFP/EB.A/2015/7-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2015/7-B/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil lors de ses débats.

*28 mai 2015*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE****2015/EB.A/20 Interventions prolongées de secours et de redressement—Éthiopie 200712**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Éthiopie 200712, "Réponse aux crises humanitaires et réorientation des groupes de population en situation d'insécurité alimentaire vers des stratégies plus résilientes" (WFP/EB.A/2015/9-B/2), qui était proposée.

*27 mai 2015*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST****2015/EB.A/21 Programmes de pays—Bénin 200721 (2015–2018)**

Le Conseil a approuvé le programme de pays Bénin 200721 pour 2015–2018 (WFP/EB.A/2015/8), qui requerrait 13 293 tonnes de produits alimentaires représentant un montant de 9,6 millions de dollars et des transferts d'espèces et de bons pour un montant de 466 897 dollars, soit un coût total pour le PAM de 16,1 millions de dollars.

*27 mai 2015*

**2015/EB.A/22 Interventions prolongées de secours et de redressement—Burkina Faso 200793**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Burkina Faso 200793, "Accroître la résilience et combattre la malnutrition" (WFP/EB.A/2015/9-B/1), qui était proposée.

*27 mai 2015*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, AFRIQUE DU NORD, EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE****2015/EB.A/23 Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise syrienne (2011–2014) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise syrienne (2011–2014)" (WFP/EB.A/2015/7-C) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2015/7-C/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

*28 mai 2015*

**2015/EB.A/24 Interventions prolongées de secours et de redressement—Soudan 200808**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Soudan 200808, "Appui à la sécurité alimentaire et à la nutrition des populations touchées par le conflit et exposées à la vulnérabilité chronique" (WFP/EB.A/2015/9-B/3), qui était proposée.

*28 mai 2015*

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

### **2015/EB.A/25 Augmentations budgétaires pour des activités de développement— Programme de pays République-Unie de Tanzanie 200200**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire de 19,4 millions de dollars qui était proposée pour le programme de pays République-Unie de Tanzanie 200200, ainsi que la prolongation du programme pour une durée de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (WFP/EB.A/2015/9-A).

*28 mai 2015*

## RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **2015/EB.A/26 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2015/11.

*28 mai 2015*

## QUESTIONS DIVERSES

### **2015/EB.A/27**

Le Conseil a prié le Secrétariat de faire figurer dans la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020), dans une note de bas de page explicative ajoutée au premier paragraphe de la page 18, le libellé ci-après:

"Il y avait consensus au sein du Conseil d'administration et tous les membres ont souscrit à la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) (WFP/EB.A/2015/5-A), y compris les principes, activités et opérations auxquels elle fait référence, et ont reconnu que le PAM n'exerçait aucune forme de discrimination sur quelque base que ce soit; toutefois, la formulation de cette phrase n'a pas fait l'objet d'un consensus et certains membres souhaitaient voir supprimer les mots après "y compris" jusqu'à "intersexués" inclus".

*28 mai 2015*

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. *Adoption de l'ordre du jour (pour approbation)*
2. *Élection aux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur*
3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*
4. *Rapports annuels*
  - *Rapport annuel sur les résultats de 2014 (pour approbation)*
5. *Questions de politique générale*
  - a) *Politique en matière de problématique hommes-femmes (pour approbation)*
  - b) *Politique en matière de gestion globale des risques (pour approbation)*
  - c) *Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (pour approbation)*
  - d) *Politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire (pour approbation)*
  - e) *Politique de lutte contre la fraude et la corruption (pour approbation)*
  - f) *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (pour information)*
  - g) *Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (pour information)*
6. *Ressources, questions financières et budgétaires*
  - a) *Comptes annuels vérifiés de 2014 (pour approbation)*
  - b) *Désignation de trois membres du Comité d'audit (pour approbation)*
  - c) *État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (pour approbation)*
  - d) *Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM (pour approbation)*
  - e) *Rapport annuel du Comité d'audit (pour examen)*
  - f) *Rapport annuel de l'Inspecteur général (pour examen) et Note de la Directrice exécutive (pour examen)*
  - g) *Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des situations d'urgence majeures coordonnées au niveau central et réponse de la direction du PAM (pour examen)*
  - h) *Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et réponse de la direction du PAM (pour examen)*
  - i) *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (pour examen)*

- j) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2014) (*pour examen*)
- k) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (*pour information*)

7. **Rapports d'évaluation**

- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2014 et réponse de la direction (*pour examen*)
- b) Rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM, et réponse de la direction (*pour examen*)
- c) Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise syrienne (2011-2014), et réponse de la direction (*pour examen*)
- d) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (*pour information*)

**Questions opérationnelles**

8. **Programmes de pays** (*pour approbation*)

- Bénin 200721 (2015–2018)

9. **Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation**

- a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement
  - République-Unie de Tanzanie 200200
- b) Interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR)
  - Burkina Faso 200793
  - Éthiopie (secours) 200712
  - Soudan 200808

10. **Projets approuvés par correspondance** (*pour information*)

Augmentations budgétaires pour des IPSR

- Pakistan 200250

11. **Questions d'organisation et de procédure**

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2015-2016 (*pour information*)

12. **Questions d'administration et de gestion**

- a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
- b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 (*pour information*)
- c) Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (*pour information*)
- d) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (*pour information*)
- e) Rapport du PAM sur la sécurité (*pour information*)



13. ***Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration*** (pour approbation)
14. ***Questions diverses***
  - Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (pour information)
15. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

3A	Assistance alimentaire pour la création d'actifs
AAP	administration et appui aux programmes
CAI	coûts d'appui indirects
CII	Compte d'intervention immédiate
EIIL	État islamique d'Iraq et du Levant
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
LESS	Système d'appui à la gestion logistique
ONG	organisation non gouvernementale
PACE	Programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
PIB	produit intérieur brut
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PREP	Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets